



**Nature Aménagement Réfléchi Territoire Environnement Culture Sauvegardés**

## **Projet de construction du Loisiium : un point sur les actions en justice**

Rappel : Les associations qui mettent en question la réalisation du projet ayant obtenu gain de cause à la Cour administrative d'Appel de Nancy, la municipalité de Voegtlinshoffen avait saisi le Conseil d'Etat. Ce dernier avait renvoyé l'affaire devant la cour d'Appel de Nancy.

Celle-ci vient de débouter les associations dans leurs recours (contre le déclassement d'une partie de l'ENS et contre la révision simplifiée du POS).

Certains élus se sont empressés de crier victoire et de le faire savoir.

**LE PLUS IMPORTANT N'EST PAS DE GAGNER UNE ETAPE MAIS DE GAGNER A LA FIN DU PARCOURS !**

D'une part, les arrêtés du jugement de la Cour d'Appel n'ont pas répondu à tous nos arguments.

D'autre part, les rejets sont assortis de condamnations des associations à payer la commune et le Conseil Général. Pourquoi ces condamnations ? Pour réduire les associations de citoyens au silence ?

*Que penser d'une société qui préfère maltraiter et condamner ceux qui posent des questions et contestent un projet, plutôt que de les écouter et d'essayer d'aller ensemble vers quelque chose d'acceptable pour tous ? Notre association ne laissera pas l'argent, la violence, les mensonges, la dominer et elle continuera à revendiquer non seulement la défense de l'environnement, mais aussi les droits des citoyens et l'égalité devant la justice.*

## **Informations sur la rémunération perçue par les avocats**

✓ Nos avocats ont reçu en tout 1 800 € de l'aide juridictionnelle, accordée par les tribunaux selon des barèmes officiels. Nous remercions et saluons le désintéressement de nos avocats aux tribunaux administratifs, qui fournissent un travail remarquable.

✓ La commune a fait savoir que la totalité de la couverture juridique avait été atteinte et a prétendu que ses frais d'assurance avaient augmenté à cause des procédures de ce dossier. Dans un souci d'honnêteté et de transparence, elle devrait donner toutes les informations aux concitoyens : quelle somme cette assurance a-t-elle déboursé pour les avocats de la commune et quel montant exact facture-t-elle à la commune en tant qu'assurance juridique ?

Nous précisons que les assurances n'accordent pas ce genre de contrat aux associations.

## **A qui profite le projet ?**

Nous dénonçons l'argument qui consiste à faire passer le projet Loisiium au nom de la création d'emplois. C'est se servir de la misère des autres comme le « chômage » pour faire accepter l'inacceptable :

✓ la captation par les plus riches des espaces naturels et des plus beaux endroits (tout en se préservant subtilement de tout voisinage gênant grâce aux alentours classés Espace Naturel Sensible).

✓ le détournement des mesures de protection de l'environnement pour préempter des terrains.

✓ le versement de subventions publiques aux plus riches.

M. le Maire parle de « subventions minimales » (France bleue Alsace). Minimales ? 3 000 000€ prévus initialement par les collectivités et 300 000 € déjà attribués (aménagement des chemins, abri de chasse) !

Comment comprendre que la municipalité de Voegtlinshoffen ose se plaindre du coût de la mise en place de l'aménagement du temps scolaire, alors qu'elle n'a aucun scrupule à capter des subventions publiques pour le Loisiium,

et à investir des sommes considérables dans la construction d'un luxueux « abri » de chasse ? L'aménagement du temps scolaire permettra, lui, la création d'emplois au service de tous les enfants et non pour une frange privilégiée de la population.

Les critères d'attribution de subventions par les collectivités pose un réel problème : elles ne vont de loin pas toujours à ceux qui sont le plus dans le besoin, arrosant quelques privilégiés quand les petits n'ont rien.

Le vif débat suscité à la CAC par le versement d'une subvention de 50 000 € à la Fédération française de Sport automobile en est un autre exemple, récent (DNA du 28/06/2014). Pour la CM2A à Mulhouse, c'est 100 000 € qui ont été votés. Pour la CUS à Strasbourg, c'est 300 000 €. Les collectivités locales alsaciennes verseront ainsi 1,43 millions d'€ à une manifestation au budget total de 3,7 millions d'€ (DNA 02/07/2014). Ici encore, il s'agit de subventions publiques à une entreprise privée, de surcroît florissante. Il est réjouissant de constater qu'un nombre grandissant de voix, tout comme la nôtre, s'élève contre cette pratique.

### **Le vivre ensemble**

Lors de l'enquête publique ouverte au sujet du projet Loisium, des propositions sensées émanant de personnes pourtant favorables au projet, demandaient à la commune de bien réfléchir et de discuter avec les citoyens parce que cela « modifierait le rythme, les habitudes, le biorythme de l'ensemble des administrés sur plusieurs décennies » ou demandaient que « la commune et les décideurs trouvent des solutions qui servent les intérêts de tous les citoyens ». A aucun moment les conséquences du projet n'ont été abordées sérieusement et regardées en face par la municipalité. Etrangement, aucun compte rendu des conseils municipaux n'a fait état des décisions prises, notamment par les tribunaux, dans le dossier Loisium. Il est inquiétant que la population soit tenue à l'écart de décisions importantes par ceux-là mêmes qu'elle a élus et qui sont censés la représenter.

De la même manière suite à une initiative de la commune, les habitants d'un village apprécié des Français ont vu déferler une vague de touristes, ce qui impacte fortement la qualité de vie du village, sans que cela ait fait l'objet d'une concertation au préalable.

